



**EDUCATEUR/RICE DE JEUNES ENFANTS
ou AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
EN MULTI ACCUEIL**

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre :	Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité – 038250616000960 ou 038250616001088
Date de diffusion :	16/06/2025
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir :	Dès que possible
Date limite de candidature :	16/07/2025
Date prévisionnelle de l'entretien :	31/07/2025
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement :	Poste permanent
Cadre d'emplois :	Des éducateurs territoriaux de jeunes enfants - Catégorie A (filière médico-sociale) Des auxiliaires de puériculture – Catégorie B (filière médico-sociale)
Lieu de travail :	Multi-accueil « Les Bout'chous » - 700 rue Léo Lagrange – 38920 CROLLES.
Temps de travail :	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail :	Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines. La direction enfance jeunesse et parentalité de la communauté de communes Le Grésivaudan gère actuellement pour le secteur petite enfance 17 multi-accueils, 9 Relais Petite Enfance et 4 Lieux d'Accueil Enfants Parents et pour le secteur enfance jeunesse, cinq accueils de loisirs. La direction comprend 300 agents environ. Le multi-accueil de 50 places est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'équipe est composée de 24 agents. Préparation des repas sur place. Fermeture de l'équipement 3 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an.
Descriptif du poste :	Sous la responsabilité directe du responsable de la structure, vous serez chargé/e de concevoir et mettre en œuvre les projets pédagogiques et coordonner les projets d'activités qui en découlent.
Missions :	1 - Accompagner au quotidien les familles et les enfants • Met en œuvre et coordonne le projet pédagogique. Contribue à son évaluation et à son actualisation avec le responsable et l'équipe. • Assure une qualité d'accueil et d'accompagnement à chaque enfant et à sa famille. • Etablit un rapport de confiance avec les parents. • Analyse les besoins des familles et des enfants. • Accompagne les familles dans la fonction de parentalité. • Transmet les informations régulièrement à l'équipe et aux familles ainsi qu'aux intervenants ponctuels : médecin, psychologue... • Travaille avec les différents intervenants extérieurs autour de l'enfant (psychomotricien, psychologue, kinésithérapeute, orthophoniste, assistant social, PMI...).

2 - Participer à la prise en charge de l'enfant individuellement et en groupe

- Favorise le développement de l'enfant et sa socialisation : met en place des activités d'éveil adaptées à son développement, l'accompagne dans ses apprentissages, le guide dans son environnement, l'aide à s'épanouir.
- Collabore à la distribution des soins quotidiens.

3 - Garantir le bien-être et la santé des enfants accueillis

- Veille sur la santé et le confort des enfants.
- Développe une culture de bientraitance.
- Assure une sécurité physique et affective tout en préservant le lien parent-enfant.
- Surveille le développement psychomoteur des enfants.

4 - Respecter les règles sanitaires, d'hygiène et de sécurité de l'établissement

- Veille à faire appliquer dans les locaux les différents règlements sanitaires et en informe les équipes ; met en œuvre les conditions d'hygiène et de sécurité.
- Dépiste les signes d'appel, de mal-être physique ou psychique des enfants et alerte les services compétents.

5 - Travailler en équipe

- Participe aux réunions d'équipe et de supervision.
- Accueille les différents personnels.
- Connaît, applique et assure le protocole de continuité de direction.
- Encadre des stagiaires : impulse une dynamique d'apprentissage, communique, transmet, aide, évalue.

Planning

Horaires : sur 5 jours

Diplôme(s)

**Diplôme d'Educateur/trice de Jeunes Enfants obligatoire
ou diplôme d'auxiliaire de puériculture obligatoire**

Expérience(s)

Expérience en crèche exigée.

Profil demandé :

Dynamisme, créativité.
Travail en lien étroit avec l'équipe de direction de la structure ainsi que l'équipe.
Force de proposition.
Sens de l'écoute, du dialogue.
Echanges et concertation avec l'équipe de direction.

Rémunération :

Salaires **minimum** par mois :
Si diplôme d'éducateur/trice :
1944.49€ brut (échelon 1) + **450 € brut** prime fonction + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.
Si diplôme d'auxiliaire de puériculture :
1836.19 € brut (échelon 1) + **370 € brut** prime fonction + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages :

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure :

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative.

Règle statutaire :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2° du CGFP).

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.